

# Union Française des Clubs de Moto-Ball

8, PLACE DE LA CONCORDE, PARIS-VIII<sup>e</sup> - Tél. : ANJ 34-70

Adresser la correspondance :

PARIS, le 15 Juin 1956.

Monsieur le Président,

L'U.F.C.M.B. rappelle à tous les clubs les conditions dans lesquelles les matches amicaux doivent se dérouler au point de vue tickets d'entrée.

Tous les matches amicaux sont taxés à 3.000 Francs pour deux équipes avec utilisation des tickets d'entrée au choix du Club.

Les tickets U.F.C.M.B. saison 1956, ne sont utilisables que pour les matches officiels; ils ne peuvent donc être utilisés pour les matches amicaux.

D'ailleurs, en fin d'année, un contrôle de billets de la saison 1956 sera effectué, et tous les billets manquants seront considérés comme vendus, donc taxés de 5%.

A seule fin de faciliter au club les organisations des matches amicaux, l'U.F.C.M.B. met à la disposition des clubs des billets spéciaux pour ces matches, au prix de 0,20 Francs la pièce, dont vous trouverez ci-joint deux exemplaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments très distingués.

Le Secrétaire de l'U.F.C.M.B.



J. BON.-

P.J..- Exemplaires de billets spéciaux.